



Extrait du registre des délibérations Réunion du 26 mars 2025

L'an deux mille-vingt-cinq, le 26 mars à 14 heures, se sont réunis, au Gueulard Plus, conformément aux statuts, les membres du Conseil d'Administration, sur convocation adressée le 20 janvier 2025.

Etaient présents :

Elu communautaire : M. Alessandro BERNARDI
Elu communautaire : M. Daniel DRIUTTI
Elue communautaire : Mme Béatrice FICARRA
Personnalité qualifiée : M. Pascal MADELAINE
Personnalité qualifiée : M. Christian SCHOTT

En présence d'Emmanuelle CUTTITTA, directrice

N° 2025-01

OBJET : PV DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 NOVEMBRE 2024

Le 13 novembre 2024 s'est tenu le Conseil d'administration de la régie personnalisée Le Gueulard Plus à 14h dans ses locaux.

Etaient présents : Messieurs BERNARDI, MADELAINE, DRIUTTI et SCHOTT, qui avaient respectivement procuration de Messieurs DRIUTTI et MADELAINE

Etait excusée : Madame FICARRA

L'ordre du jour était le suivant :

- Adoption du PV du CA du 04/10/2024
- Budget Primitif 2025
- Prime de Partage de la Valeur 2024
- Décision Modificative n°3
- Divers

La Directrice est désignée comme secrétaire de séance pour l'ensemble des Conseil d'administration.

Le Président remet un stylo en bois de mirabellier réalisé par Le Stylotier, artisan de Metz, pour le remettre aux différents partenaires lors la signature de la CPO. Un exemplaire a également été prévu pour chacun.e des membres du Conseil d'administration.

Le PV du Conseil d'administration du 04/10/24 a été adopté en l'état sans commentaire.

Le Président présente le Budget Primitif pour l'année 2025 qui s'inscrit dans une forme de continuité de celui de 2024 sans grande évolution majeure. Il est également présenté un fichier excel qui rappelle les montants du Budget primitif 2024 additionné du Budget Supplémentaire 2024 et des trois DM votées. Il est relevé ce qui suit pour justifier les différences de montant entre 2024 et 2025 :

- Subventions d'investissement de l'Etat, la Région et le CNM amorties sur 10 ans (pour un montant de 31 700 € contre 4 140 € en 2024. Les subventions

d'investissements versées par la CAVF sont des dotations s'amortir ;

- Les dotations aux amortissements augmentent également du fait du plan d'investissement réalisé fin 2023 et début 2024
- Prévision d'une nouvelle NAO début 2025 en raison de celle non aboutie en automne 2024, prévision jusqu'à 3% d'augmentation sur la masse salariale des permanentes
- Augmentation du budget de l'assurance pour couvrir les nouveaux équipements
- Baisse de l'impôts sur les sociétés (IS) en raison d'un nouveau mode de calcul depuis 2024 car les recettes non fiscalisées ne seront plus prises en compte dans le calcul de l'assiette contrairement aux années précédentes ce qui s'avérait être une erreur.
- Augmentation conséquente des frais de déplacement et de réception pour les raisons suivantes :
 - o Prises en charge de mes frais de déplacement pour les fonctions syndicales et fédérales de la directrice qui sont remboursés en N+1 par le SMA et la Fédélima (Chapitre 013 atténuation de charges pour un montant de 6000 €)
 - o Augmentation des frais d'hôtel et de catering pour accueillir les artistes suite aux augmentations des coûts
- Diminution de l'énergie en raison des économies d'énergie réalisée depuis 2024
- Diminution des locations des équipements scéniques suite aux derniers achats d'équipements scéniques
- Augmentation de la subvention de la DRAC Grand Est en lien avec l'augmentation de la dotation des SMAC (+46 000 €) à laquelle s'ajoute l'aide du programme « Mieux Produire Mieux Diffuser » (MPMD) porté par la DGCA (+15 000 €)
- Augmentation de la subvention de la Région Grand Est en lien avec MPMD (+10 000 €)
- Augmentation des recettes de billetterie pour le Jeune Public qui correspond à une réalité en 2024

Le Président salue le travail réalisé en Education artistique et culturelle (EAC), en particulier via le projet « Défrichage » qui trouve un engouement auprès des partenaires locaux.

Il profite de ce sujet pour évoquer l'anticipation nécessaire pour le BP 2026, particulièrement en raison de l'extension significative du territoire lors de la fusion des agglomérations Val de Fensch et Porte de France-Thionville, car Le Gueulard Plus ne pourra assurer pleinement son cahier des charges et des missions du label SMAC, avec un budget constant, sur un territoire qui fera plus du double en termes de population. L'EAC étant déjà dans son fonctionnement maximum en termes de moyens humains et financiers et ne peuvent déjà plus répondre aux besoins exprimés par les partenaires du Val de Fensch, il faudra évoquer la question des moyens humains et financiers en adéquation avec ce nouveau territoire en 2025 pour nous permettre de présenter en automne 2025 un BP 2026.

Daniel Driutti informe l'assemblée qu'il a déjà rencontré son homologue Jackie Helfgott, adjoint à la culture de Thionville, pour préparer la fusion et se propose d'inviter à une prochaine rencontre le Président et la directrice du Gueulard Plus afin d'évoquer notre situation et nos questionnements.

Le Budget Primitif 2026 est adopté à l'unanimité.

Le Président présente la Prime de Partage de la Valeur, dans un contexte de finances saines, avec les mêmes conditions que celle de l'année dernière. Il rappelle que l'équipe ne bénéficie d'aucune autre prime ou avantage en nature. Il est proposé de la verser également aux techniciens d'accueil en raison de leur investissement auprès de la Régisseuse générale car Le Gueulard Plus n'a aucun technicien·nes permanent·es au sein de son équipe. Le montant total est légèrement inférieur à celui de 2023.

La Prime de Partage de la Valeur est adoptée à l'unanimité.

Le Président présente la Décision Modificative n°3 dont l'enjeu essentiel est de créer de nouveaux articles pour régulariser comptablement les amortissements des subventions et des équipements achetés en 2024. Les autres articles sont présentés avec un souci de transparence pour virer des crédits d'un article à l'autre.

La Décision Modificative n°3 est adoptée à l'unanimité.

En point divers, le Président évoque le communiqué de presse réalisé par le maire d'Hayange contre la Directrice du Gueulard Plus suite à son intervention à la conférence « Quels enjeux pour les Musiques Actuelles face à la montée au pouvoir de l'extrême droite ? » au MaMa (Paris) et ses propos repris par l'émission « Douce France » de France Culture. Il a fait face aux réactions du Maire d'Hayange en rappelant que son propos s'est tenu dans un cadre syndical et fédéral, et non dans sa fonction de directrice. Le Maire d'Hayange aurait répondu qu'il surfe sur la vague du RN.

Le Président a également répondu aux questionnements de la Présidence et de la Direction de la CAVF sur ce même sujet.

Le Républicain Lorrain a souhaité une interview de la Directrice suite à la publication du communiqué de presse de la mairie d'Hayange notamment pour répondre aux propos du maire quant à son propos en qualité de directrice d'une structure financée par les impôts d'Hayange. Il a été convenu de répondre par mail que ces propos ont été tenu dans le cadre d'une fonction syndicale et fédérale.

La Directrice ajoute que le Député RN de notre circonscription est également intervenu pour cette même affaire auprès du cabinet du Président de la Région Grand Est. Les mêmes explications ont été données et il n'y a pas eu de suites pour le moment.

Le Président et les membres du Conseil d'administration, expriment leur soutien à la Directrice dans cette affaire, et évoquent l'attention qu'il faudra porter dans le cadre de la fusion des agglomérations du Val de Fensch et de Porte de France-Thionville pour la répartition des sièges communautaires du futur Conseil d'administration du Gueulard Plus.

Le Président évoque le programme dense pour les 10 ans du Gueulard Plus et rappelle son souhait que les partenaires locaux soient invités pour les 10 ans du Gueulard Plus et l'équipe a choisi la date du 13 décembre pour les inviter car celle du 14 décembre risque d'être complète.

Il rappelle que la Commission de sécurité doit se tenir avant la fin de l'année et la Directrice annonce qu'elle s'est tenue vendredi 8 novembre avec succès même s'il lui reste à communiquer deux justificatifs (attestation de formation de l'équipe, attestation de Dalkia sur la levée de réserve dans la chaufferie) à la mairie de Nilvange.

Le Président informe les membres de l'assemblée qu'il n'a reçu aucune réponse à sa demande de RDV par courrier au Président du Département de la Moselle pour évoquer le projet du Gueulard Plus. Il a évoqué ce sujet auprès des conseillers départementaux locaux pour qu'ils puissent intervenir auprès du Président Weiten.

Il propose d'inviter le Sous-Préfet de l'arrondissement de Thionville à visiter Le Gueulard Plus au courant du printemps 2025.

La Directrice fait un point sur les ressources humaines :

- La responsable de l'action culturelle a été en arrêt de travail entre fin août et mi-octobre ce qui a nécessité de reprendre une partie de ses missions pour finaliser les actions avec les partenaires en démarrage d'année scolaire ;
- La chargée des finances et de l'administration est en arrêt de travail pour 4 semaines et un nouvel arrêt est prévu normalement dans la foulée ;
- Le régisseur des studios a annoncé hier son souhait d'arrêter sa fonction en raison du stress trop important qu'il ressent dans son travail alors qu'il se sent bien dans le projet, ses valeurs et avec les différents membres de l'équipe. Il prévoit de quitter ses fonctions pour la fin de l'année mais rien n'est fixé à ce jour ;
- La Régisseuse générale prendra son congé maternité à compter de mi-janvier 2025, si elle n'arrête pas avant en raison de la nature de son métier, et une annonce a été postée début octobre pour proposer un CDD de remplacement : 8 candidatures reçues, trois entretiens proposés dont une seule personne s'est présentée et qui ne convient malheureusement pas. A ce jour, l'annonce a été relancée mais le contexte de tension dans le métier de la régie générale semble indiquer qu'il sera très difficile de trouver une personne pour un poste de permanent en CDD, il est fort probable

qu'il faudra recruter via des contrats d'intermittence ce qui
conséquence l'économie du poste ;

- La Directrice demande l'autorisation qu'exceptionnellement, ses heures supplémentaires pour remplacer ses collègues en arrêt de travail soient prises en compte. Jusqu'à ce jour, elle n'a bénéficié d'aucune heure supplémentaire pour mener ses fonctions, mais depuis septembre, ses horaires de travail ont explosé et elle finit rarement ses journées avant 21h30/22h afin de remplacer ses collègues absentes pour une partie de leurs tâches. Les membres du Conseil d'administration expriment leur accord pour payer ces heures supplémentaires relatives au remplacement des membres de l'équipe en arrêt maladie.

La séance a été levée à 15h45.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil d'Administration après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le Procès-verbal du Conseil d'administration du 13 novembre 2024

Membres élus : 5
En activité : 5
Membres présents : 5
Membres ayant donné procuration : 0
Membres absents excusés : 0
Membres absents : 0

Pour copie conforme au registre,
le compte rendu de cette délibération sera affiché
à l'hôtel de communauté de HAYANGE (siège du Gueulard Plus)
Hayange, le 13 NOVEMBRE 2024

Le Président,

Alessandro BERNARDI

